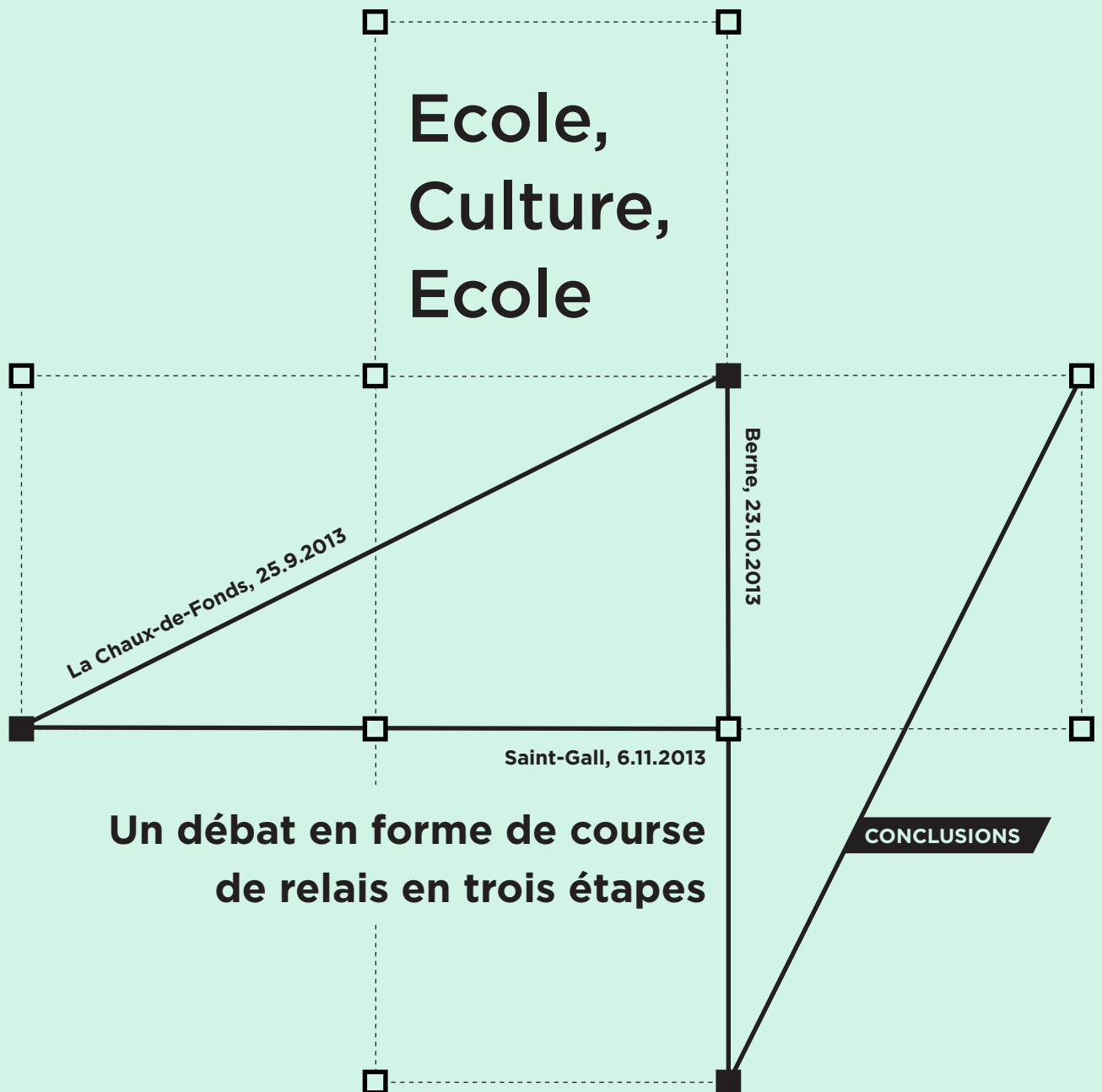


Ecole, Culture, Ecole



**Un débat en forme de course
de relais en trois étapes**

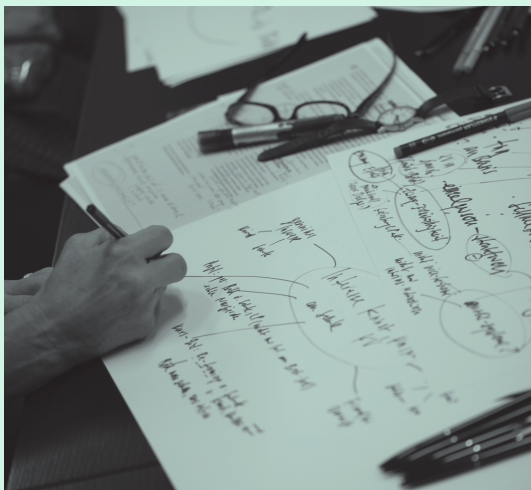
AVANT-PROPOS

Entre septembre et décembre 2013, trois rencontres spécialisées sous le titre d'«Ecole, Culture, Ecole» ont eu lieu à La Chaux-de-Fonds, Berne et Saint-Gall. Organisées sous forme de course de relais, elles avaient pour thème la collaboration entre le monde de la culture et celui de l'école.

Plus de 240 spécialistes actifs dans la culture et la médiation culturelle scolaire et extrascolaire ainsi que des gestionnaires du monde de l'école et de celui de la culture y ont assisté, réunissant une intelligence collective qui a permis de tirer d'importantes conclusions sur la pratique des divers cantons, champs professionnels et niveaux d'intervention.

L'on ne peut cependant considérer les conclusions qui ont émergé de ces discussions comme représentatives, car les participant-e-s étaient inégalement réparti-e-s entre les différents champs professionnels et politiques. Un nombre plus conséquent de professionnels de la culture que de personnes issues du champ scolaire y ont en effet pris part. Il en allait de même pour les personnes venues de la pratique par rapport à celles liées à la gestion et à l'encouragement de la culture. Les demi-journées ont suffi pour une discussion approfondie de ces thématiques complexes, mais le temps a manqué pour développer des solutions structurées.

Il faut donc comprendre les conclusions présentées ci-après comme une étape d'une discussion en cours. Il nous semble indispensable que celle-ci se poursuive avec la participation de tous les acteurs impliqués. Elle devrait aussi permettre d'aborder ouvertement d'éventuelles divergences et conflits d'objectifs.



En tant qu'association, Médiation culturelle Suisse a présenté ses recommandations en une prise de position sur le futur «Lehrplan 21», le plan d'études (www.kultur-vermittlung.ch/fr/qui-sommes-nous/documents.html) pour la partie germanophone de la Suisse. En complément à cette démarche, la présente publication résume des conclusions importantes issues de la course de relais et formule des suggestions pour la suite des travaux.



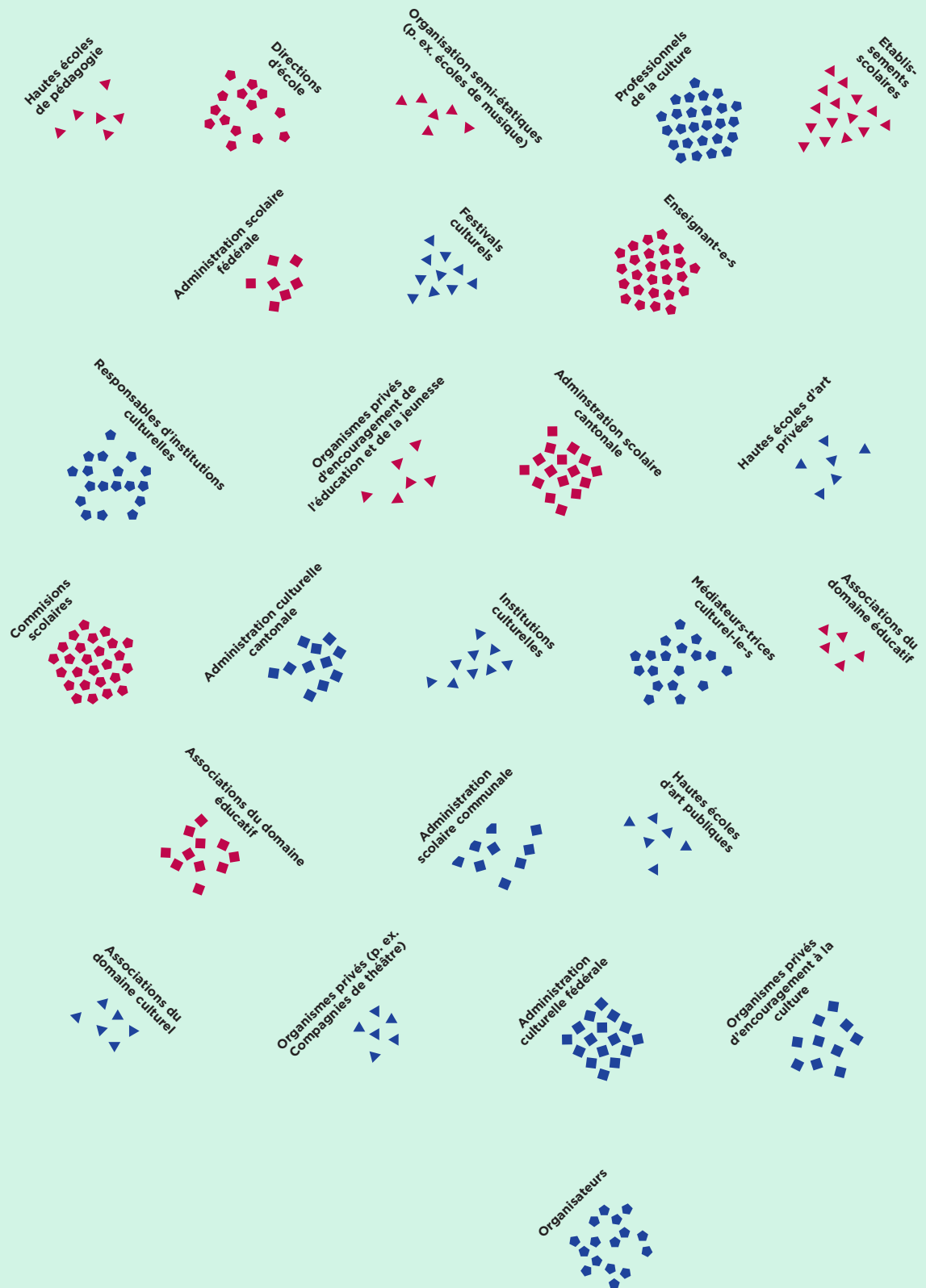
Les thèmes qui ont été discutés peuvent être regroupés en cinq catégories:

1. Qu'est-ce que la médiation culturelle à l'école?
2. Quels devraient être les objectifs de la médiation culturelle à l'école?
3. Quelles sont les conditions de réussite de la médiation culturelle à l'école?
4. Que signifient les nouveaux plans d'études – le «Lehrplan 21» et le «Plan d'études romand» – pour la médiation culturelle à l'école?
5. Suggestions pour la suite des travaux.

LES ACTEURS DE LA MÉDIATION CULTURELLE À L'ÉCOLE

La médiation culturelle à l'école recouvre une diversité d'instances politiques, de niveaux d'intervention, d'acteurs et d'institutions. Ce schéma présente tous les acteurs qui ont été

évoqués et invités au cours de la consultation. Il rend également visible la mission des bureaux de coordination qui mettent en lien tous ces acteurs, et qui ont différents points de rattachement (ils sont représentés par les lignes tracées pointillées).



1. QU'EST-CE QUE LA MÉDIATION CULTURELLE À L'ÉCOLE?

La médiation culturelle est une pratique dynamique qui se situe à l'interface entre de nombreux domaines. Il n'existe pas (encore) de définition de référence de cette notion, dont le périmètre est encore en cours de développement. En guise de base de discussion pour la course de relais, MCS a proposé la définition suivante:

LA MÉDIATION CULTURELLE COMME PRATIQUE

La médiation culturelle à l'école recouvre toute la diversité des pratiques qui sensibilisent les élèves à des contenus, des questions et des démarches artistiques et culturelles en vue de faciliter leur appropriation active, productive ou réceptive. La médiation culturelle comprend donc la formation esthétique et culturelle interne à l'école, les offres de médiation des institutions culturelles ou scientifiques (par exemple, les ateliers, visites, centres de culture scientifique) ou encore des projets indépendants (par exemple, des représentations réalisées par des artistes avec des jeunes). En Suisse, la médiation culturelle s'établit comme domaine spécialisé, lié à des compétences et à une action spécifiques. MCS distingue entre:

LA MÉDIATION CULTURELLE DANS LE CONTEXTE SCOLAIRE

► **Enseignement régulier dans les domaines de la créativité et de la musique**

La transmission culturelle, réalisée dans le cadre des cours de créativité et de musique, est une forme de médiation culturelle scolaire.

► **Médiation culturelle à l'école**

Le cours donné par un-e enseignant-e est complété par l'intervention d'acteurs culturels externes (nommées «expert-e-s externes» ci-après) qui interviennent dans le cadre de l'enseignement régulier, dans les disciplines à option ou encore dans le cadre d'un projet dédié.

► **Médiation culturelle scolaire hors-les-murs**

Les élèves découvrent des lieux culturels ou participent à des actions d'artistes ou de médiateurs culturels dans des institutions culturelles (par exemple, salles de concert, bibliothèques, musées, théâtres, ateliers d'artistes)

qui se positionnent comme des lieux d'apprentissage externes à l'école. Ces actions de médiation culturelle sont généralement réalisées par des médiateurs externes, en collaboration avec les enseignants.

MÉDIATION CULTURELLE EXTRASCOLAIRE

► **Médiation culturelle extrascolaire déléguée**

Cette forme de médiation est constituée par des offres de hautes écoles externes (par exemple, écoles de musique) qui sont validées et promues par l'école publique.

► **Médiation culturelle extrascolaire indépendante**

Ce type de médiation est constitué par les offres pour les enfants et les jeunes sans lien avec l'école, offres qui sont développées par des institutions ou des acteurs culturels.

Les définitions présentées ci-dessus ont constitué une bonne base¹ de discussion. Elles ne recouvrent cependant pas tout ce qui caractérise la médiation culturelle dans et pour l'école. Il est ainsi clairement apparu lors des discussions que la médiation culturelle n'était pas seulement une pratique (quelque chose que l'on fait), mais qu'elle constituait aussi une attitude, une «manière de faire» (qui résulte de cette pratique) – une attitude qui est donc inhérente à tous les domaines et à laquelle tout le monde peut recourir (une manière de faire).

Au fil de la course de relais, la définition initiale a ainsi été complétée par la dimension de la «médiation culturelle comme attitude».

LA MÉDIATION CULTURELLE COMME ATTITUDE

La médiation culturelle comme attitude désigne une conception de l'enseignement et de l'apprentissage qui se développe en lien avec les pratiques décrites ci-dessus. Résultats ouverts, expérience esthétique, regard critique, expression et réflexivité en forment le cœur. La médiation culturelle ne porte pas prioritairement sur l'enseignement de savoirs et de faits, mais sur la transmission de

¹ Dans les arts, l'on a insisté sur l'expression et la remise en question des normes, dans les arts de la scène l'on a mis un accent supplémentaire sur le corps. Dans les disciplines plus scientifiques, le fait de ne pas définir les résultats à l'avance arrive en première place. Mais il ne s'agit là pas de déclarations représentatives ou scientifiques.

compétences, qui permettent aux élèves de s'orienter de manière autonome dans le tissu culturel. La médiation pose ainsi la base d'une identité culturelle, d'une majorité culturelle et d'une participation à la vie culturelle.

Cette notion élargie de la médiation culturelle, sur laquelle repose la définition de Médiation Culturelle Suisse (et qui va au-delà des arts et du monde culturel), a rencontré un écho positif dans les discussions. De nombreux-ses participant-e-s plaident pour l'inclusion de toutes les matières dans la pratique de la médiation et souhaitent une meilleure collaboration entre les matières artistiques et les autres disciplines. L'élargissement de la notion de médiation culturelle représente aussi un défi car elle signifie que toutes les matières scolaires participent également de la médiation culturelle. Il devient donc difficile de faire la part entre ce qui relève et ce qui ne relève pas de la médiation culturelle. Pour esquisser le profil professionnel du « médiateur ou de la médiatrice culturel-le », il faut par conséquent trouver une voie médiane entre l'inclusion des enseignant-e-s dans le champ de la médiation et la distinction entre le métier d'enseignant-e et celui de médiateur-trice.

2. QUELS DEVRAIENT ÊTRE LES OBJECTIFS DE LA MÉDIATION CULTURELLE À L'ÉCOLE? QUELLE CONTRIBUTION PEUT-ELLE APPORTER?

À l'école, la médiation culturelle doit assurer à tous les élèves une solide formation culturelle de base. Il s'agit d'une condition indispensable pour favoriser l'autonomie tant dans la jouissance de l'offre et des institutions culturelles que dans le cadre d'une activité culturelle propre. Ce point a recueilli un large consensus au cours des trois journées.

Ce mandat est en principe intégré au concordat HarmoS ainsi que dans les deux nouveaux plans d'études, bien qu'il ne soit pas explicitement formulé et qu'il ne recouvre pas tous les domaines culturels (voir la Prise de position: www.kultur-vermittlung.ch/fr/qui-sommes-nous/documents.html).

Par ailleurs, la médiation culturelle peut et doit contribuer au développement de l'école a) en permettant aux élèves de vivre de nouvelles expériences (voir Prise de position, chapitre Les lieux d'apprentissage extrascolaires), b) en donnant accès à de nouveaux contextes et c) en mobilisant certaines compétences

qui sont essentielles à une école tournée vers l'avenir.

Au cours des trois journées de consultation, ces compétences ont été désignées sous l'expression de « compétences artistiques et culturelles » et leur orientation de base a fait l'objet d'un large consensus. Les participant-e-s ont dégagé les caractéristiques suivantes:

- ▶ Résultats ouverts et orientation processuelle,
- ▶ Réflexivité et questionnement critiques,
- ▶ Implication de la personne entière avec ses émotions et sa capacité d'expression,
- ▶ Travail en dehors des normes,
- ▶ Ouverture sur le monde environnant.

Nombre de ces éléments proviennent de la pratique artistique contemporaine et sont de plus en plus souvent intégrés à la pratique de la médiation. Ils ne sont toutefois pas une prérogative des arts, dont ils ne constituent pas non plus l'unique contenu. De nombreux participant-e-s se sont accordés à dire que les questions liées à la discipline, aux normes et aux processus d'exclusion faisaient également partie intégrante des arts et de la médiation culturelle. A l'inverse, la recherche scientifique peut aussi être créative et les mathématiques ont, comme les langues, une histoire culturelle. En Suisse romande surtout, l'on souhaitait se défaire de l'opposition culture = créativité, liberté et humanité tandis que sciences = normes, structures et inhumanité. De ce point de vue, le PER fournit une approche intéressante susceptible de réduire cette dichotomie: il reconnaît explicitement que la « culture » fait partie de toutes les matières et il définit la « pensée créatrice » comme une capacité transversale et interdisciplinaire.

La capacité réflexive a souvent été évoquée comme un élément qui relie la médiation culturelle en tant qu'attitude à la médiation culturelle comme pratique. Indépendamment de la discipline enseignée, la conscience de son propre positionnement aide en effet à renouveler les schémas de pensée et les approches.



- Chaque matière comporte des aspects culturels et il est possible de travailler créativement ou en mode « processus » dans chaque discipline.

3. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA MÉDIATION CULTURELLE À L'ÉCOLE ?

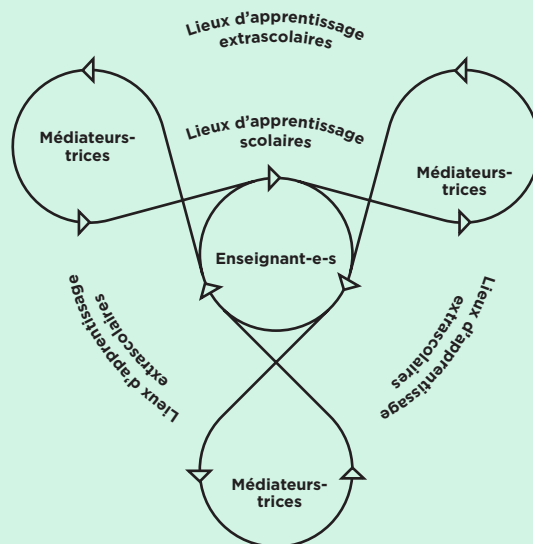
3.1. CONDITIONS GÉNÉRALES

Au cours des trois journées de consultation, il a été admis qu'il était nécessaire de collaborer avec des expert-e-s culturels externes si l'on voulait que la médiation culturelle atteigne les objectifs présentés au chapitre 1. Les expert-e-s externes ouvrent un autre accès aux contenus d'enseignement, ils et elles amènent un savoir et des expériences acquis dans le cadre de leur pratique professionnelle, et permettent de vivre une expérience culturelle en direct et offrent un accès direct aux lieux d'apprentissage extrascolaires.

Ces constats ne devraient toutefois pas mener à une polarisation entre le « dedans » et le « dehors », entre enseignant-e-s et médiateur-trice-s culturel-le-s, mais plutôt contribuer à resserrer les liens entre l'école et la médiation culturelle externe. La question de savoir ce que les expert-e-s externes et les enseignant-e-s devraient respectivement assumer et à quel moment et comment n'a pas fait l'unanimité. Les réponses à cette question dépendent en effet de facteurs fort divers

comme par exemple la formation des enseignant-e-s, les ressources, la disponibilité des expert-e-s et les offres.

Les participant-e-s se sont en revanche accordés pour souligner que l'école devrait collaborer plus étroitement avec les lieux d'apprentissage extrascolaires et que dans ce cadre, la médiation culturelle jouait un rôle important. En augmentant ses contacts avec le monde qui l'entoure (par exemple en allant suivre des concerts ou des leçons dans un laboratoire scientifique ou par un partenariat avec une organisation), l'école peut devenir un véritable « paysage d'apprentissage » qui favorise les expériences pratiques dans des environnements multiples.



- La médiation culturelle en lien avec l'école a non seulement besoin d'enseignant-e-s, mais aussi d'expert-e-s externes en vue de travailler en complémentarité.

Afin que la médiation culturelle puisse produire ses effets à l'école, il faut à la fois consolider les points de collaboration avec les expert-e-s externes et renforcer la médiation culturelle effectuée par les enseignant-e-s. Dans les discussions, les conditions-cadres suivantes ont été considérées comme indispensables à la réussite de cette collaboration :

► Un besoin d'espaces de liberté structurels :

En tant que pratique et attitude, la médiation culturelle a besoin d'espaces de liberté structurels. Ont été énumérés entre autres : la possibilité de travailler en dehors du rythme de la leçon de 45 minutes, la possibilité de réaliser des projets interdisciplinaires ou de bénéficier de temps pour visiter des institutions ou faire des recherches en dehors de l'établissement scolaire.

► **Développer la formation initiale et continue des enseignant-e-s :**

Les compétences artistiques et culturelles devraient jouer un rôle plus significatif dans la formation initiale et continue des enseignant-e-s. Il n'est pas question que les enseignant-e-s deviennent des spécialistes du domaine culturel, mais ils et elles devraient être encouragé-e-s à penser et à agir de façon créative et avec dans une attitude de médiation.

► **La médiation est affaire de chef-fe :**

la médiation culturelle doit être intégrée au niveau décisionnel. Ce n'est que de cette façon qu'elle sera conçue avec cohérence et exercera un effet qui dépasse les projets ponctuels et individuels. Au sein de l'école, la médiation culturelle a besoin du soutien de la direction car c'est de cette dernière que dépendent les structures et les mandats qui permettent un travail durable.

► **Un engagement politique en matière de culture et d'éducation :**

la politique culturelle et éducationnelle et leurs administrations doivent exiger et favoriser la médiation culturelle et créer des structures adéquates pour sa mise en oeuvre (coordination, financement. Dans ce cadre, une coordination des deux mondes est indispensable.

► **Un soutien ciblé à la médiation :**

les organismes d'encouragement privés doivent eux aussi connaître les réalités et développer des structures d'encouragement spécifiques à la médiation. Actuellement, les projets de médiation à l'école tombent souvent à travers les mailles du filet de l'encouragement. Ils ne correspondent en effet ni aux critères de la création culturelle ni aux critères pour le soutien de projets internes à l'école.

► **Les arts forment un tout :**

les matières en rapport avec les arts devraient renforcer leur collaboration afin de traiter de certaines spécificités du domaine artistique. Cette collaboration pourrait par exemple prendre la forme de projets ou de groupes de travail communs.²

3.2. LA COLLABORATION ENTRE LE SYSTÈME « ÉCOLE » ET LE SYSTÈME « CULTURE »

La collaboration entre ces deux systèmes a été la questions la plus discutée au cours de la course de relais. Il s'est avéré que les deux côtés partageaient un véritable intérêt – ainsi que certaines craintes. Il paraît évident que les deux systèmes devraient faire plus ample connaissance à tous les niveaux (personnes, structures, conditions, valeurs, objectifs). Les discussions ont fait apparaître que les conditions suivantes étaient nécessaires à une bonne collaboration,

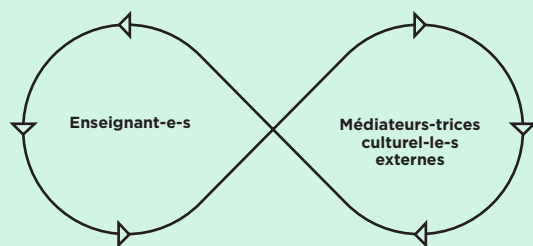
Un intérêt sincère et des objectifs transparents

La médiation culturelle données par des spécialistes externes dans le cadre scolaire ne fonctionne que si les deux champs se rencontrent sur un pied d'égalité. Pour cela, les acteurs de la culture doivent se demander ce qui les intéresse dans l'école, et ce qu'ils peuvent apprendre lors de projets communs. La simple « importation d'idées » ou promotion d'offres sont en effet peu intéressantes pour l'école. Pour faire le lien avec les objectifs d'enseignement et les mettre en lien avec leur action, les expert-e-s externes doivent connaître les plans d'études. A l'inverse, l'école doit accepter que les « externes » puissent travailler autrement qu'elle et qu'il existe des différences entre les objectifs artistiques, culturels et scolaires. C'est justement dans la diversité des approches que réside le potentiel d'apprentissage pour tous les participant-e-s. Il faut donc aborder ce point et trouver une démarche commune.³

Afin d'assurer ce rapprochement mutuel, il faut prévoir assez de temps pour clarifier les rôles, développer une vision commune et définir les objectifs des projets.

² Les chapitres du projet du Lehrplan 21 font clairement apparaître un morcellement des arts. Ils n'établissent en effet pas de rapport entre les différentes matières artistiques bien que les contenus et thématiques soient souvent comparables. Ainsi, seul le domaine de la musique nomme la contribution de la matière à la culture scolaire (représentations, chant en commun, etc.) et seul le domaine « Activités créatrices et manuelles » mentionne le rapport avec les œuvres et les artistes. Ces questions sont essentielles pour les deux domaines cités et auraient davantage de poids s'ils étaient regroupés.

³ La divergence des intérêts en présence constitue un défi. Pour les professionnels de la culture et les institutions, l'école constitue un champ professionnel étendu, tandis que pour les enseignant_e_s, les projets de médiation constituent une tâche supplémentaire dans un quotidien professionnel déjà bien rempli et exigeant. En même temps, la plupart des institutions culturelles ont également un mandat de formation et se tournent vers les écoles pour accomplir cette mission sociale.



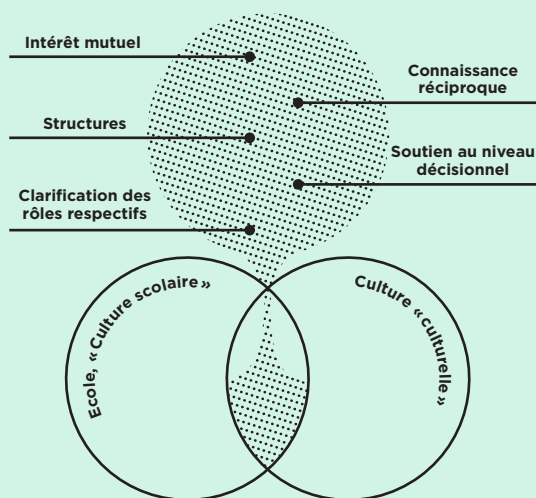
► Les systèmes «Ecole» et «Culture» doivent se compléter

Une communication et des conditions de collaboration adéquates

La «culture» et l'«école» ne parlent pas toujours le même langage. Lorsque les médiateur-trice-s culturels veulent travailler avec l'école, ils doivent lui communiquer leur projet de façon compréhensible. Plus un projet est intelligible, plus il se réfère aux principes de l'école (objectifs d'apprentissage, matières) et plus il a de chances de trouver un accueil favorable au sein de l'école. Inversement, l'école doit dégager davantage de temps et d'espaces de liberté car souvent, les locaux et les horaires de l'école ne se prêtent pas aux projets et aux processus culturels.

Une culture de la médiation commune

La connaissance et la collaboration réciproques – dans l'idéal, sur une longue durée – peuvent et devraient déboucher sur une «culture de la médiation» commune. Participant de la culture comme du système scolaire, elle rend la médiation culturelle visible et la renforce en tant que champ professionnel spécifique qui nécessite et développe des compétences particulières.



► Il faut une culture de la médiation qui intègre des aspects des deux «mondes».

Incitation, obligation, ou médiation culturelle facultative ?

Si la médiation culturelle effectuée par les expert-e-s externes est nécessaire pour atteindre les objectifs de et dans l'école (et sur ce point, il y a eu consensus, voir chapitre 1), elle ne peut se réaliser sur une base purement facultative. C'est là la question qui a le plus divisé les participant-e-s. De nombreux enseignant-e-s ont fait remarquer que l'on risquait de détruire l'engagement et les espaces de liberté qui sont au cœur de tels projets si la médiation culturelle externe devenait obligatoire. Ils se sont également demandé comment en contrôler la réalisation et s'il était justifié d'y consacrer beaucoup de temps. A l'inverse, de nombreux professionnels de la culture ont argumenté qu'une médiation culturelle purement facultative a un caractère fortuit, que son impact est ponctuel et que tous les élèves n'en profitent pas. Cette question n'a pas trouvé de réponse concluante. Les variantes suivantes, qui font appel à l'incitation ou à l'obligation, ont été proposées :

- Principe de l'enseignement partagé dans certaines matières (expert-e externe et enseignant-e),
- Des structures dédiées pour les projets extrascolaires,
- Bons pour des projets avec des experts externes ou pour les visites de lieux extrascolaires, qui doivent être utilisés dans un certain délai,
- Résidences : des spécialistes travaillent dans une école durant une longue période, les enseignant-e-s peuvent requérir leur collaboration pour une période définie donnée,
- Inscription des activités culturelles ou «externes» effectuées dans un «passport culture» ou dans un certificat culturel qui nomme également les compétences acquises.

3.3. UNE COORDINATION INDISPENSABLE

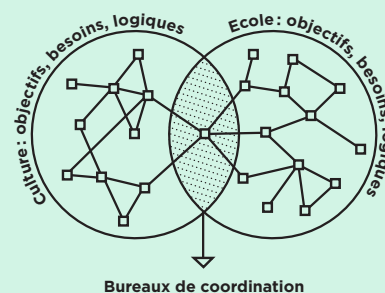
Durant les trois journées de consultation, les participant-e-s ont souligné combien il était important de coordonner les organismes et les personnes. «Ecole» et «culture» sont deux systèmes différents, en eux-mêmes complexes⁴, qui ne peuvent pas spontanément fonctionner l'un avec l'autre. Les services de coordination mettent en lien l'offre et la demande et rendent visible l'information. Ils peuvent aussi lancer des projets pertinents et assumer une fonction essentielle dans le développement qualitatif de l'offre. Des processus simples et un contact personnel constituent des éléments essentiels de telles structures.

Il faut également mettre en place une coordination au sein de l'école. Les personnes ou les services de coordination soutiennent les réseaux et la mise en place d'activités internes à l'école, encourageant ainsi le développement qualitatif des projets, favorisant la motivation des personnes impliquées et la visibilité des activités de médiation. Différents modèles existants ont été discutés durant ces journées:

- Des responsables culturels dans les écoles. Dans ce cas de figure, un-e enseignant-e (ou plusieurs) par école en coordonne les activités culturelles. Certains cantons proposent des formations continues pour cette mission. Ce modèle a l'avantage de lier étroitement les coordinateurs-trices au quotidien scolaire. Les enseignant-e-s connaissent en effet les structures de l'école ainsi que leurs collègues. Ils et elles peuvent ainsi mettre en place des réseaux qui fonctionnent bien, diffuser les informations et lancer des projets pertinents. Ont fait l'objet des débats le temps nécessaire pour cette mission et les ressources en personnel indispensables à sa mise en oeuvre, qui sont calculées fort différemment de cas en cas.

⁴ Dans la plupart des communes et des cantons, l'école et la culture sont intégrés à des domaines politiques différents et même lorsque ces deux entités sont regroupées au sein du même département, elles ont souvent peu de points de contact. Les deux systèmes sont en eux-mêmes très divers. Il existe ainsi une multiplicité d'écoles, de cercles et d'entités scolaires. Du côté de la culture, la diversité est tout aussi grande avec les institutions, les organisations, les courants et les domaines culturels. Au sein de l'école, il existe en outre peu de structures susceptibles de rassembler les enseignant_e_s intéressé_e_s par la culture ou susceptibles de diffuser des informations culturelles (par exemple sur plusieurs écoles). Sans bureau de coordination, les professionnels de la culture et les enseignant_e_s ont beaucoup de peine à se trouver et les enseignant_e_s isolé_e_s n'arrivent pas à se positionner comme acteurs au sein d'une «communauté de médiation».

- Des bureaux de coordination rattachés à l'administration municipale ou cantonale. Les bureaux cantonaux font le lien entre les écoles et les acteurs culturels et se positionnent comme une interface centrale entre les deux systèmes. A la différence des responsables culturels dans les écoles, ils attribuent aussi des soutiens financiers pour les projets et les visites dans les écoles. L'une des missions importantes des bureaux de coordination cantonaux est de financer l'accès à des projets dans les communes éloignées des centres et de contribuer ainsi à la cohésion et à l'équité de traitement. Comme les responsables culturels dans les écoles, les bureaux de coordination cantonaux contribuent largement à la qualité et au développement de l'offre. Le cli-vage entre exigence de qualité et accessibilité a nourri les discussions car il représente un défi tant pour les utilisateurs-trices que pour le bureau de coordination.



- Une coordination est **INDISPENSABLE** - idéalement au travers d'un service de coordination cantonal et d'un-e responsable culturel par école.

4. QUE SIGNIFIENT LP21 ET PER POUR LA MÉDIATION CULTURELLE?

Actuellement, la pratique de la médiation culturelle scolaire varie fortement d'un canton, d'une commune et d'une école à l'autre. La décision de sa mise en oeuvre dépend des moyens financiers des communes, de l'intérêt porté par l'administration culturelle et éducative, ou encore de l'engagement de directions d'écoles et d'enseignant-e-s en sa faveur. Les deux plans d'études offrent une opportunité unique de créer des conditions de base obligatoires et une légitimation explicite pour une médiation culturelle qui touche l'entièreté des enfants et des jeunes.

Le poids des plans d'études a également prêté à discussion, car ils ne règlent que quelques-uns des aspects pertinents pour la médiation culturelle en milieu scolaire. La majorité de ces aspects (par exemple le nombre d'heures

disponibles, le lien avec les cours facultatifs, le financement) relève de la compétence des cantons qui, ultérieurement, mettent en œuvre les plans d'études. Les expériences de la Romandie montrent clairement que le PER n'a conduit ni à des conditions-cadres homogènes ni à davantage de coordination pour la médiation culturelle. L'intérêt du PER, c'est d'avoir fourni une légitimation politique explicite à la médiation culturelle dans les écoles. Il contient de fait un mandat et de nombreux points de contact entre les deux mondes. Ainsi, il évoque le contact avec les professionnels de la culture, les œuvres et les institutions culturelles (des aspects qui font malheureusement défaut dans le LP 21). De plus, le PER mentionne un «domaine arts», ce qui permet de penser les arts dans le contexte de l'école comme un tout et de considérer la «pensée créatrice» comme une capacité transversale. Le fait que le PER mentionne explicitement la culture comme un aspect inhérent à toutes les matières (par exemple la «culture mathématique») a aussi son importance.

La mise en œuvre du PER bat son plein. Dans ce contexte, des groupes de travail se sont formés dans différents cantons et communes, qui se chargent non seulement de mettre en place le PER dans le cadre de l'enseignement mais encore de réfléchir à la collaboration entre «école» et «culture». La diversité des domaines et des acteurs rend difficile une conception systématique de la médiation culturelle dans le cadre de la mise en œuvre du PER, là où disciplines, institutions, administration et politique cultivent chacune son «jardin». En intensifiant la coordination, il serait possible de mettre à profit de manière systématique les chances qu'offre le PER et de développer la qualité des offres et de l'enseignement. C'est pourquoi – selon l'avis des participant-e-s –, il faudrait constituer des bureaux de coordination, et constituer ou reconduire des groupes de travail cantonaux ou communaux.

Le plan d'études 21 légitime également la médiation culturelle – mais de manière moins claire. En particulier, il ne fait pas allusion aux professionnels de la culture, aux institutions et aux œuvres (voir Prise de position: www.kultur-vermittlung.ch/fr/qui-sommes-nous/documents.html).

Ce que signifie pour la médiation culturelle le changement majeur induit par les deux plans

d'études, à savoir l'enseignement par compétences, mérite à être clarifié. En Suisse alémanique surtout, le monde des spécialistes externes a encore peu réfléchi à ce sujet.

Les participant-e-s se sont accordé-e-s pour dire que la médiation culturelle en tant que pratique et attitude apporte une contribution à la plupart des compétences transversales. De nombreux aspects inhérents aux «compétences artistiques et culturelles» se retrouvent dans les compétences transversales et peuvent être approfondies par des projets de médiation culturelle.

L'évaluation – condition nécessaire d'un apprentissage par compétences – a été longuement discutée. Deux camps se sont constitués, regroupant chacun des spécialistes des domaines scolaire et externe. Les uns sont convaincus que les compétences «molles et esthétiques» peuvent être définies et observées sans problème et que leur évaluation contribue à leur développement qualitatif. Les autres hésitent beaucoup à les définir rationnellement et à les mesurer et craignent que, ce faisant, l'on perde – surtout dans les disciplines artistiques – ce que l'on souhaitait encourager. La durée des projets externes de médiation, souvent brève, constitue un obstacle d'importance à leur évaluation, car il faut du temps pour développer ce type de compétences.

Pour la médiation culturelle effectuée dans le cadre des programmes scolaires, l'apprentissage par compétences va devenir obligatoire. La question de savoir si la médiation culturelle externe devra aussi s'y conformer ou l'utiliser comme argument est restée sans réponse, mais devrait faire l'objet de discussions plus poussées.⁵

⁵ En ce qui concerne les arts à l'école, le projet FLAKS effectuée des recherches dans ce domaine.

5. SUGGESTIONS POUR LA SUITE DES TRAVAUX

Il faut poursuivre la discussion sur la médiation culturelle à l'école. Il faut en particulier traiter des questions concernant le profil professionnel et trouver des solutions politiques, structurelles et financières en impliquant les divers acteurs. La course de relais «Ecole, Culture, Ecole» a livré des bases pour cette discussion, soulevé des questions intéressantes et livré de nombreuses idées. Les discussions ont débouché sur des suggestions pour la suite des travaux des différents acteurs. Quelques-unes d'entre elles ont également été intégrées aux recommandations pour la mise en œuvre du plan d'études 21 dans la prise de position de Médiation Culturelle Suisse (www.kultur-vermittlung.ch/fr/qui-sommes-nous/documents.html).

Suggestions pour la pratique de terrain:

- ▶ Développer une culture de la médiation qui soit élaborée à la fois par les enseignant-e-s et les professionnels de la culture.
- ▶ Communiquer la médiation de façon plus visible et comme une pratique autonome.
- ▶ Inclure et reconnaître différentes conceptions de la culture (celles des enseignant-e-s, des élèves, des médiateur-trice-s culturels, des institutions/organisations, etc.) et travailler avec elles.
- ▶ Professionnels de la culture et médiateur-trices externes: montrer un véritable intérêt pour l'école (ses contenus et ses structures) et utiliser l'école comme un lieu propice au développement de sa propre démarche.
- ▶ Enseignant-e-s et monde de l'école: créer davantage d'espaces de liberté pour les projets et les acteurs culturels, développer une conscience plus aigüe des spécificités de la médiation culturelle.
- ▶ Créer des liens plus forts entre lieux d'apprentissage scolaires et lieux d'apprentissage extrascolaires.
- ▶ Consacrer davantage de temps à faire connaissance et à clarifier les rôles des uns et des autres.

Suggestions pour les directions scolaires

- ▶ Incorporer systématiquement la médiation culturelle dans la mise en œuvre du nouveau plan d'études.
- ▶ Positionner l'école comme un «paysage d'apprentissage». Créer, dans toutes les matières, des liens avec les institutions, organisations et lieux extrascolaires.

- ▶ Autant que possible, nommer des enseignant-e-s responsables de la culture dans toutes les écoles.
- ▶ Rendre possible l'emploi à temps partiel d'expert-e-s externes dans les écoles.
- ▶ Instaurer une collaboration à long terme entre les expert-e-s externes et les enseignant-e-s, entre l'école et les institutions culturelles.

Suggestion pour l'encouragement et l'administration culturelles, et pour les instances politiques:

- ▶ Améliorer la concertation entre les services de l'éducation et de la culture.
- ▶ Créer et développer des bureaux de coordination cantonaux pour la médiation culturelle.
- ▶ Développer des critères et des structures appropriés pour le soutien à la médiation culturelle dans les écoles.

Complément pour la Romandie

- ▶ Utiliser le domaine «Arts» pour penser les arts comme un tout dans le contexte scolaire; intégrer la danse, la littérature, le théâtre et d'autres formes d'expression artistique.
- ▶ Développer la capacité transversale de la «pensée créatrice» au-delà des clichés. Développer des projets impliquant les arts et les autres matières.
- ▶ Créer des bureaux de coordination aux niveaux cantonal et/ou communal.
- ▶ Lancer et poursuivre les échanges de pratiques entre divers cantons et communes autour de la mise en œuvre du PER en lien avec la culture.
- ▶ Constituer et maintenir des groupes de travail composés de praticiens scolaires et externes.

Complément pour la Suisse alémanique

- ▶ Médiateur-trice-s et professionnels de la culture, enseignant-e-s: s'engager activement dans son canton pour la mise en œuvre du plan d'études 21.

Médiations culturelle Suisse

- ▶ Promouvoir des exemples de bonnes pratiques.
- ▶ Elaborer des recommandations pour la mise en œuvre du plan d'études 21.
- ▶ Poursuivre l'organisation d'échanges entre le monde de l'école et celui de la culture.

LES RENCONTRES EN IMAGES

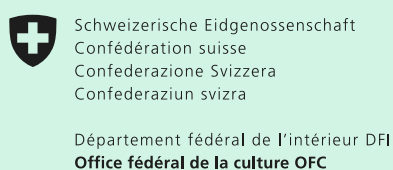
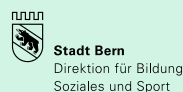


**UNE MANIFESTATION DE MÉDIATION
CULTURELLE SUISSE AVEC
L'AIMABLE SOUTIEN DE L'OFFICE
FÉDÉRAL DE LA CULTURE**

En collaboration avec les cantons:



Et avec les villes de:



Impressum
Médiation Culturelle Suisse
Février 2014

info@kultur-vermittlung.ch

www.mediation-culturelle.ch
www.kultur-vermittlung.ch
www.mediazione-culturale.ch